28e ANNEE N° 2329 PARAIT LE SAMEDI 1er JUIN 1912

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, *21, Place de la Mairie*, SISTERON.
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Les Elections Municipales

D'un article de M. Doumergue, ancien ministre, paru dans la *Grande-Revue* du 25 mai 1912.

Les élections municipales se sont passées avec assez de calme. On a signalé fort peu d'incidents violents. Sur les résultats de ces élections chaque parti fait ses commentaires et tous, naturellement, trouvent que le suffrage universel leur a été favorable. C'est la coutume après toutes les batailles électorales. Tout le monde veut avoir été vainqueur et chacun s'ingénie à prouver que c'est le voisin qui a été battu. Les partis qui ont été mis en minorité affirment que leur minorité n'est qu'apparente et qu'ils sont en réalité la majorité, si l'on tient compte de l'hétérogénéité des voix qui se sont prononcées contre eux.

En matière d'élections municipales les jugements sont encore plus difficiles à porter qu'en toute autre consultation électorale. Non pas certes que la politique n'y joue pas un grand rôle. Les électeurs municipaux sont les mêmes que ceux qui votent pour les députés et il serait absurde de prétendre qu'en choisissant leurs futurs édiles ils s'inspirent de considérations autres que celles qui les dirigent quand ils sont appelés à nommer des législateurs. Ils ne se dédoublent pas. Dans les deux cas, les électeurs considèrent la couleur des candidats et se déterminent, d'abord, par elle. On a beau dire que les conseils municipaux ont un simple rôle d'administration ; dans la façon d'administrer, les tendances et l'opinion ne sont pas indifférentes. Depuis, au reste, que les questions sociales se mêlent étroitement à la politique et qu'il apparaît qu'un certain nombre d'entre elles peuvent trouver des solutions, tout au moins provisoires, dans le cadre de la commune, le rôle des conseils et des municipalités s'est fort accru en importance. Cela explique et justifie l'intérêt croissant que les partis prennent aux élections municipales et les efforts qu'ils font, un peu partout, pour y triompher.

Mais ces efforts, éparpillés dans plus de trente six mille communes, sont assez difficile à saisir dans leur ensemble ; les résultats généraux ne s'en dégagent pas avec la même netteté que dans les élections législatives où se dessinent mieux les grands courants, car la bataille s'engage, alors, partout à peu près de la même façon et dans les mêmes conditions. Encore trouve-t-on que le scrutin d'arrondissement, en morcelant le pays en un trop grand nombre de circonscriptions, s'oppose à la formation de ces grands courants. Ce morcellement excessif est même l'une des fortes raisons qui militent en faveur d'une Réforme électorale à base de scrutin de liste.

N'oublions pas, enfin, que dans les élections municipales, beaucoup plus que dans les élections législatives, les considérations de personnes pèsent d'un assez grand poids dans les décisions des électeurs et qu'un certain nombre de facteurs purement locaux peuvent influencer le vote et fausser ou tout au moins masquer en partie le caractère politique de la lutte.

Il faut donc accueillir avec une certaine réserve tous les jugements qui ont été portés sur les résultats de la consultation électorale qui vient d'avoir lieu. Le ministère de l'Intérieur a publié des statistiques desquelles il semble résulter qu'il n'y a pas, dans l'ensemble, grand'chose de changé et que les partis, pour employer l'expression courante, ont couché sur leurs positions. Tel d'entre eux qui a été délogé d'une municipalité importante dans une région en a conquis une autre dans la région voisine. Bien entendu, suivant les besoins de sa politique chaque parti a insisté sur les échecs du voisin en gardant le silence sur les siens. Je crois, sans parti pris, que tout cela se balance assez et que personne n'est réellement fondé à chanter victoire ni à se considérer comme diminué.

FEUILLES VOLANTES

Un Patriarche

Il existe à Paris un vieillard de 277 ans... Vous avez bien lu, ami lecteur, nous disons 277 ans, ni plus ni moins. Hâtons-nous d'ajouter que nous parlons d'un arbre " l'Acacia de Robin " du jardin des Plantes, près de qui le Cèdre du Liban n'est qu'un adolescent, la gloire de feu le Maronnier des Tuileries n'était que de la fumée.

Ce végétal a été le pied-mère d'où sont issus les innombrables acacias qui peuplent aujourd'hui nos jardins et nos bois. C'est dans un carré voisin de la rue de Buffon qu'apparait son tronc vermoulu, crevassé, soigneusement calfeutré avec du plâtre, et protégé par une armature en fer.

Ainsi qu'on peut le penser, rien n'est négligé pour prolonger l'existence de ce doyen d'âge de tous les acacias Européens, bien connu de toutes les personnes qui fréquentent le Jardin des Plantes, et qui chaque année au printemps, vont interroger ses rameaux désireuses d'y surprendre les signes d'un reste sève. Mais, évidemment, les derniers ans de l'arbre sont comptés. Cependant, nous avons constaté nous-même, au dernier printemps des signes de vie chez le vénérable patriarche de la flore parisienne. Son front chauve se couvrait d'une chevelure fine ; la sève qui est le sang des arbres, circulait dans ses membres rabougris : le vétérant se cramponnait à l'existence.

Relégué à l'extrémité de la galerie de minéralogie, dans une partie peu fréquentée du Muséum, il est loin d'attirer l'attention des visiteurs comme le Cèdre du Liban, situé au labyrinthe ; cependant il serait plus digne de notre intérêt. Il fut planté en 1635 (un siècle avant le Cèdre apporté par Bernard de Jussieu), dans l'endroit où on le voit encore aujourd'hui, par Vespasien Robin. Le père de ce naturaliste l'avait reçu quelques temps auparavant de l'Amérique septentrionale. C'est en 1835, que le Jardin Royal fut définitivement institué par un édit de Louis XIII ; et les arbres qui furent contemporains de cette fondation, l'Acacia dont nous parlons est le seul qui soit resté. C'est en même temps le premier Acacia qui soit venu en Europe. Il a peuplé, non seulement la France, mais encore l'Europe de l'une des espèces végétales les plus utiles et les plus belles. A ce titre son histoire valait d'être contée.

Léon ANGLÈS.

742.114 NAISSANCES
contre
776.983 DÉCÈS

Un rapport officiel sur le mouvement de la population en 1911

M. Leon Bourgeois, ministre du travail, vient de recevoir le rapport annuel du directeur de la statistique générale de la France, sur le mouvement de la population de la France en 1911, d'après le dépouillement des bulletins de l'état civil.

Le nombre des décès a surpassé de 34.869 celui des naissances ; autrement dit, la population française a diminué de 34.869 unités l'année dernière.

Le chiffre des naissances est le plus bas qui est encore été atteint. On a compté seulement 742.114 enfants nés vivants, contre 776.983 décès.

Chaque année voit malheureusement s'accentuer la situation défavorable de la France au milieu des nations grandissantes. C'est ainsi que sur 10 000 habitants, l'excédent moyen des naissances est de 112 en Italie, 115 en Angleterre, 141 en Allemagne, etc.

Le nombre des mariages en France est cependant satisfaisant : 307.788 en 1911, soit un peu plus qu'en 1910. La France compte parmi les pays où la nuptialité est relativement élevée.

Le nombre des divorces toujours en augmentation, est également un peu plus élevé qu'en 1910 et atteint 13.058.

Les décès ont été plus nombreux en 1911 qu'en 1910 dans presque tous les départements. Relativement au chiffre de la population, ce sont les départements normands qui, comme les années précédentes, fournissent la mortalité la plus élevée.

C'est aussi dans ces départements puis dans quelques régions du Centre de la Bretagne de la Provence, de la Champagne, de l'Oise et même de Seine-et Oise que se trouvent les arrondissement où le taux de mortalité est généralement anormal en tenant compte de la répartition par âge des habitants de ces arrondissements.

Dans le même ordre d'idées, on peut remarquer que si le nombre proportionnel des décès est notablement élevé en France, par rapport à beaucoup d'autres pays, cela tient à ce que la France est l'un des pays où l'on compte le plus de vieillards, relativement au nombre des habitants, et cela, en raison de la faible natalité dans les dernières années.

Le petit nombre des naissances est l'élément démographique caractèrisque de la population Française. Par rapport à 1910, le nombre des naissances a décru dans 83 départements. Les départements à forte ou à faible natalité sont d'ailleurs toujours à peu près les mêmes : les premiers dans les régions de la Bretagne, du nord et de l'Est, les seconds dans la vallée de la Garonne, en Bourgogne, etc..., qui sont depuis longtemps en voie de dépeuplement.

Bien que la natalité s'abaisse aussi actuellement dans de nombreux pays nulle part elle n'est aussi faible qu'en France.

Notre Garnison

Par application des dispositions du nouveau règlement, portant réorganisation des sections spéciales, la section de l'île d'Ouessant vient d'être supprimée et les hommes répartis entre les garnisons de Saint Florent, Entrevaux et Sisteron. Trente hommes de cette section ont été dirigés sur notre ville et arriveront vers la fin du mois pour être incorporés à la garnison déjà existante qui comportera à l'avenir un effectif variant entre 50 et 100 hommes. Des travaux importants ont été effectués à notre citadelle pour permettre d'y caserner une compagnie complète et assurer le logement des sous-officiers mariés. La section de notre ville, dite d'amendement, comprend les hommes dont la conduite dans les sections de répression a été bonne et qui sont susceptibles de s'amender avant d'être renvoyés dans un corps régulier.

Sauf quelques escapades qui eurent lieu au début de l'installation de la section, la présence de ces troupes dans notre ville n'a jamais donné aucun sujet de crainte à notre population. D'ailleurs ces militaires placés sous le commandement bienveillant mais énergique de M. le lieutenant Pichon, ne restent en général que quelques mois à Sisteron, leur bonne conduite permettant leur renvoi dans leur régiment primitif.

Chronique Locale

SISTERON

Fête Patronale. — Le fait le plus marquant et le plus sensationnel qui se soit produit au cours de nos fêtes -- bien que ne figurant pas sur le programme officiel — c'est le manque de lumière électrique. Cette lumière, sans crier gare, nous a éclairé bien timidement pendant ces trois jours, faisant ainsi l'affaire des amoureux qui recherchaient les coins les plus égarés et sombres. La pluie également, nous a joué plusieurs de ses tours et a causé aux musiciens, par son attitude menaçante, peut-être la douce perspective de ne pas donner leur concert et d'aller s'amuser aux barraques et autres amusements.

Pour en revenir au programme officiel, nous dirons que comme les précédentes années, nos fêtes se sont déroulées dans un calme plat. Les retraites aux flambeaux, concerts de musiques, feux d'artifice et bals publics ont été suivis sans grande frénésie et peut-être seules les courses qui ont été organisées par notre Société sportive ont eues du succès parce qu'elles étaient suivies par une jeunesse entraînante. Voici le résultat des courses :

Courses de bicyclettes régionale (Sisteron Château-Arnoux et retour) : 17 partants : 1. M. Pelloux, de Laragne ; 2. Bonnefoy, de Digne ; 3. Roman, d'Eygian.

© VILLE DE SISTERON

Course locale : 1. Androclès ; 2. Trophème.

Course de lenteur : Rebattu Pierre.

Courses à pied (circuit de Montgervi, 11 kilomètres) : 1. Lieutier Marcel, en 43 minutes ; 2. Put, en 45 minutes ; 3. Clément.

Courses à pied (juniors), tour du Gand : 1. Donzel ; 2. Richaud ; 3. Roman.

Le prix du tir à la cible a été gagné par M. Estublier Casimir.

Les jeux de boules avaient réunis à St-Jeaume tous les amateurs de ce sport qui, malgré un temps plutôt froid, ont persévérés. L'équipe suivante a remporté le prix : Mourès, Eysseric Pierre, Moullet.

Conseil municipal. — Séance du 24 mai. — Présidence de M. Gasquet maire. Présents : 22 conseillers ; M. Reynaud Louis, absent, est excusé. M. Delière Firmin est élu Secrétaire.

Le Conseil procède d'abord à la nomination des Commissions. Sont élus :

Commission des Hospices. — MM. Michel Marius, Nevière Baptistin.

Commission du Bureau de Bienfaisance. — MM. Vollaire Emile, Garcin Désiré.

Commission des Finances. — MM. Vollaire Emile, André Adrien, Arnaud Gaston, Besaudun Frédéric, Delière Firmin, Garcin Désiré, Bontoux Charles, Justet Baptistin, Meysson Louis, Neviére.

Commission des Octrois. — MM. Michel Marius, Vollaire Emile, André Adrien, André Henri, Arnaud Gaston, Collombon Joseph, Justet Baptistin, Imbert Germain, Meynier Louis, Reynaud Célestin.

Commission des Travaux. — MM. Michel Marius, Besaudun Frédéric, Blanc Napoléon, Delière Firmin, Garcin Désiré, Lieutier Louis, Louis Fidèle, Meynier Louis, Peyron Etienne, Reynaud Louis.

Commission des Ecoles — *MM.* Vollaire Emile, Arnaud Gaston, André Adrien, André Henri, Besaudun Frédéric, Bontoux Charles, Delière Firmin, Lieutier Louis, Reynaud Louis, Louis Fidèle.

Commission des Fêtes. — *MM.* Vollaire Emile, Arnaud Gaston, André Adrien, André Henri, Besaudun Frédéric, Collombon Joseph, Imbert Germain, Latil André, Meysson Louis, Reynaud Célestin.

Commission de l'Electricité. — *MM.* Michel Marius, Vollaire Emile, André Adrien, Arnaud Gaston, Besaudun Frédéric, Collombon Joseph, Delière Firmin, Garcin Désiré, Justet Baptin, Louis Fidèle, Meysson Louis, André Henri ; Monges, ingénieur, Martel Henri, Tardieu Gustave, pharmacien, Brunet, Franguiaire, professeurs.

Le Conseil décide ensuite qu'à partir du 1er juin la taxe sur le pain sera fixée à 39 centimes.

La réforme électorale. — Depuis la rentrée des Chambres, les députes emploient le meilleur de leur temps à discuter à grand renfort de vœux et de propositions la Réforme électorale : les uns la veulent, les autres la refusent ; c'est un assaut d'arguments convaincants pour ou contre. C'est peut-être aussi le passe-temps de ces messieurs, comme s'ils n'avaient pas à s'occuper de choses plus sérieuses.

Dans son huitième rapport sur la Réforme électorale, M. Groussier, a établi le tableau des circonscriptions et des régions électorales qui comporteront, colonies comprises, 34 régions formant un total de 518 députés tandis que la Chambre en compte actuellement 596, soit une différence en moins de 78 membres.

En ce qui concerne notre département, il est classé dans la vingt-cinquième région. Cette région comprend 21 députés se répartissant de la manière suivante :

Vaucluse, 4 députés.

Basses-Alpes, 2 députés.

Bouches-du-Rhône, première circonscription, arrondissement d'Arles et d'Aix, 3 députés ; arrondissement de Marseille, 5 députés.

Var, 4 députés.

Alpes-Maritimes, 3 députés.

Les Basses-Alpes seront donc représentées par 2 députés. Pauvre département, d'avance nous le plaignons et doutons de la bonne volonté de ses députés pour son bonheur alors que 5 députés de lui en donnent pas beaucoup. Il est vrai que la qualité peut suppléer à la quantité

La réforme électorale peut avoir du bon pour les grands centres industriels où la population est plus dense et les intérêts les mêmes, mais dans les petits centres où les intérêts sont opposés, les populations pauvres et disséminées, deux mandataires sont insuffisants et malgré leur bonne volonté le département sera voué à une déchéance prochaine, ils n'auront à se mettre sous la dent qu'un os déjà rongé que leur laisseront les députés des régions mieux avantagées.

Et ce sera toujours la même chose, les gros mangeront les petits. Aller de mal en pis ! il vaut mieux laisser les circonscriptions comme elles sont et les députés aussi.

Comité des fêtes. — Les superbes primes acquises par le Comité des fêtes qui sont les lots des Bons-Primes que l'on mettra bientôt en circulation, seront exposées dans quelques jours dans le magasin de M. Maurel, coiffeur rue Droite. A ce sujet la Commission se permet de faire appel à la bonne volonté de messieurs les négociants qui voudront bien envoyer un lot, gros ou petit, à l'œuvre du Comité.

Le programme des fêtes de quartiers qui a paru dans les journaux locaux verra ses débuts dimanche 9 juin. C'est le quartier de la gare qui inaugurera la série. Des délégués de la Commission se rendront chez les négociants du quartier et s'entendront avec eux sur l'organisation et la question pécuniaire afin de parer aux frais d'orchestre qui en absorbent la majeure partie. Chacun donnera ce qu'il pourra et certainement tous voudront contribuer au succès de la fête de leur quartier.

Incendie. — Dimanche soir vers 9 heures tandis que la fête battait son plein, une incendie a éclaté dans un un garage d'automobiles appartenant à *M.* Honnorat, avenue de la gare. En un clin d'œil, tout était embrasé. Des secours furent rapidement organisés, les pompes de la ville et de la citadelle manœuvrées par les hommes de la section spéciale, sous la direction de leur lieutenant, *M.* Pichon, vinrent à bout de l'incendie après 2 h. de lutte. Il y a malheureusement à déplorer un accident. Un homme de la section spéciale, atteint par un jet d'essence en flamme, a été assez grièvement brûlé, mais son étant n'inspire pas d'inquiétude. Il a été transporté à l'hôpital.

L'atelier de peinture de *M.* Pons, contigu au garage, a été également atteint, ainsi que trois automobiles, une motocyclette et un certain nombre de bidons d'essence qui se trouvaient dans le garage. Tous ces dégâts sont couverts par une assurance.

Examens. — Nous apprenons avec plaisir que *M*lle Gabrielle Rolland, élève de notre école supérieure, vient d'être reçue à l'examen des bourses.

Toutes nos félicitations aux maîtresses et à l'élève.

Remerciements. — Monsieur et Madame Jules Marcy remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de leur fils et prient celles qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de part, de les excuser.

Pesée des cocons. — Les éducateurs de vers à soie sont informés que les pesées de cocons auront lieu cette année tous les jours à la mairie, dimanches exceptés, de 2 h. à 5 h. du soir.

ETAT-CIVIL

du 24 au 30 mai 1912

NAISSANCES

MARIAGES

DÉCÈS

Néant.

Maurs (Cantal), 6 avr. 1911. Les Pilules m'ont guéri rapidement de constipation avec migraines, nausée, perte d'appétit. J. Delcamps. (Sig. lég.)

L'asthme d'été

Chaque année, dans la seconde quinzaine de mai, pour durer environ deux mois, apparait l'asthme d'été. — Les symptômes sont le corysa, des picotements dans les yeux, des éternuements répétés, puis enfin de la gêne respiratoire, les bronches se prennent et de véritables crises d'asthme se produisent. — Les meilleurs remèdes à opposer à ces crises sont le Narizol Berthiot contre le rhume de cerveau, et la Poudre Louis Legras contre la suffocation. La Poudre Louis Legras calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement d'oppression, de toux, de vieilles bronchites et guérit progressivement. — Narizol Berthiot, 1 fr. 35 la boîte. Poudre Louis Legras, 2 fr. 10. Envoie contre mandat adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

FAILLITE

AVIS

Les créanciers de la faillite **Rey** Henri, charretier et marchand de bois à Sisteron, qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance, sont invités de nouveau conformément aux dispositions de l'article 493 du code de commerce, à les déposer entre les mains de Monsieur Gallissian, syndic définitif, ou au greffe du Tribunal, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes qui leur sont dûes.

Ils sont, en outre, convoqués pour la vérification des créances qui commencera le **onze juin** prochain à **trois** heures du soir, à Sisteron, au Palais de Justice et sera continuée sans interruption.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-greffier,
C. GIRAUD

Boulangerie-Pâtisserie

en pleine prospérité, à céder

Centre de la ville. — Pas d'échange de blé.

S'adresser : J. BORNAND, *Brignoles* (Var).

SAVON & CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

Etude de Me BONIERBALE

Avocat-Avoué à **Forcalquier**

VENTE

aux Enchères Publiques

SUR LICITATION

Adjudication le Samedi 29 Juin 1912, à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de FORCALQUIER, par devant Monsieur Magistry, juge du siège à cet effet commis, et à son défaut devant Monsieur Ollivier, autre juge.

En exécution d'un jugement contradictoire, enregistré et signifié, rendu par le Tribunal civil de **Forcalquier** le vingt-huit Mars mil-neuf-cent-douze, il sera procédé aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, en un seul lot, et sur la mise à prix suivante, à la vente aux enchères publiques, avec adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après décrits.

DESIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

Mise à prix

Les immeubles consistent en :

1° Une **terre** sise au terroir de MONTFORT, lieu dit *Ribasse*, figurant au plan cadastral sous le numéro 26 de la section C., confrontant dans son ensemble : aux nord et midi, Richaud Barthélémy ; au levant, la Durance et au couchant, le canal de Manosque ;

2° Une autre parcelle de terre, sise même terroir, lieu dit *Broulles*, figurant au plan cadastral sous le numéro 84 partie de la section B., confrontant dans son ensemble : au nord, Roure Félix ; au levant, les terrains communaux ; au midi, veuve Latil et au couchant la Compagnie P.L.M.

Sur la mise à prix de **Neuf cents** francs, et ci..... **900** francs.

Qualité des parties

La vente est poursuivie au requis de : 1° Monsieur Augustin **Latil**, propriétaire, domicilié et demeurant à Montfort ; 2° Ovida **Latil**, épouse assistée et autorisée de Monsieur **Richaud** Cyrille, agriculteur, et 3° du dit sieur **Richaud**, agissant tant en son nom personnel, s'il y a lieu, que comme mari ; les dits époux domiciliés et demeurant ensemble à Montfort.

Ayant pour avoué Me **Bonierbale**, lequel exerce en cette qualité près le Tribunal civil de Forcalquier.

Contre :

Monsieur Louis **Brun**, propriétaire, domicilié et demeurant à Châteauneuf-Val-Saint-Donnat, tant en son nom personnel, s'il y a lieu, qu'en sa qualité de tuteur légal de ses enfants mineurs Louis Brun, Marguerite Brun et Rose Brun.

Ayant pour avoué Me **Rebattu**, lequel exerce en la même qualité près le dit Tribunal.

Cette vente aura lieu en présence de Monsieur Louis **Courbon**, propriétaire, domicilié et demeurant à Châteauneuf-Val-Saint-Donnat, pris en sa qualité de subrogé-tuteur ad-hoc des mineurs **Brun** précités, ou lui dûment appelé.

Pour renseignements s'adresser aux avoués en cause, ou voir au greffe du Tribunal civil de Forcalquier, le cahier des charges qui y est déposé.

Forcalquier, le 30 mai 1912.

BONIERBALE, avoué.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Louis ROUBAUD
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

PURGE

d'Hypothèques légales

Suivant contrat passé devant Me **Roubaud**, notaire à Sisteron, le **dix huit mai** mil neuf cent douze, enregistré et transcrit, Monsieur Auguste **Ferrand**, négociant à Sisteron, et Monsieur Jean-Baptiste dit Baptistin **Ferrand**, négociant, demeurant à Sisteron, ont vendu à Monsieur **Laurent Aguillon**, propriétaire, demeurant à Upaix (Hautes-Alpes) :

1° Une **maison d'habitation**, sise à **Sisteron**, ayant sa façade principale *rue de Provence*, N° 5.

Ladite maison confrontant : au couchant, rue de Provence ; au nord, Rebattu ; au levant, rue du Jallet et au midi Ferrand Alphonse.

2° Un **bâtiment** à usage de remise, écurie et grenier à foin au dessus, sis à **Sisteron**, quartier des *Combes*, en façade sur une rue sans nom aboutissant au *Mollard*, y compris une annexe édifiee au couchant du bâtiment principal et une bande de terrain entre la rue et le corps de bâtiment.

Le tout confrontant dans son ensemble : au levant, la rue ; au nord, Canton ; au couchant, Ferrand Auguste, vendeur, et Bonnet ; au midi, Constant Jean.

Copie collationnée de ce contrat a été déposée au greffe du Tribunal civil de Sisteron.

Signification en sera faite : 1° à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Sisteron pour tous les cas de droit.

Et 2° à Monsieur Charles **Massot**, conducteur des Ponts et Chaussées, demeurant à Sisteron, subrogé tuteur de Monsieur Louis **Ferrand** et Mademoiselle Germaine **Ferrand**, mineurs sous la tutelle naturelle et légale de Monsieur Auguste **Ferrand**, leur père sus-nommé.

La présente insertion a lieu à l'effet de purger les immeubles vendus à Monsieur **Aguillon** par Messieurs **Ferrand** frères de toutes hypothèques légales, connues ou inconnues, et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :
L. ROUBAUD.

PRÉFECTURE DES BASSES-ALPES

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N° 4

Elargissement du chemin dans la traverse du village de Volonne

COMMUNE DE VOLONNE

Purge d'Hypothèques

AVIS

Par acte administratif reçu le **vingt-cinq avril** mil neuf cent douze, par Monsieur le Maire de Volonne à cet effet délégué, enregistré, le sieur **Jouve** Aimé, propriétaire domicilié à Volonne, agissant en son nom personnel, a vendu à l'Administration Vicinale, pour l'élargissement du chemin de grande communication numéro 4, dans la commune de Volonne, une partie de maison, sise au quartier du Bourg, figurant sous le numéro 222, section E., du plan cadastral de ladite commune, d'une superficie totale de **dix-huit mètres carrés trente cinq centimètres carrés**, et pour le prix de **deux mille cinq cents francs.**

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent, dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à l'Administration Vicinale seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur l'indemnité revenant au vendeur.

Fait à Digne, le 22 mai 1912.

Pour le Préfet des Basses-Alpes,
Le Secrétaire Général,
BRACONNIER.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS,

DÉCOUVERTE D'UN NOUVEAU TRAITEMENT

Il est profondément douloureux de songer à cette partie de notre pauvre humanité, celle qui est affligée de cette triste infirmité appelée hernie. Mais il est plus pénible encore de constater combien tous ces braves gens sont soignés d'une façon déplorable. Les uns martyrisés, écorchés à vif par de véritables instruments de torture ; les autres, atteints d'abord de pointes de hernies, voient leurs infirmités se développer glisser sous le bandage et enfin descendre dans le scrotum.

Pourquoi continuer ainsi, pourquoi n'appelez vous pas à votre aide cet homme de science qui a consacré la moitié de son existence à l'étude des hernies et à chercher le remède pour les combattre. Vous connaissez tous cet homme : c'est le renommé spécialiste M. GLASER, de Paris. C'est lui l'innovateur d'un nouvel appareil pour le traitement des hernies, 100 fois plus efficace que ceux existant à ce jour. Le trop gênant sous-cuisse est supprimé, de l'appareil qui se porte jour et nuit sans gêne ni interruption de travail ; il est le plus solide et est à la portée de toutes les bourses. Pourquoi alors continuez vous à vous servir de ces mauvais bandages puisque vous pouvez vous procurer l'appareil de M. Glaser, si doux et dont la supériorité a été reconnue par les sommités médicales. Les hernies les plus tenaces s'inclinent et s'effacent devant son imposante efficacité.

Nous dirons simplement à nos lecteurs et lectrices de ne pas confondre la haute science de M. Glaser avec certains imitateurs et prétendus guérisseurs n'ayant aucune compétence en matière de hernies.

Dédaignez ces simples marchands, commis voyageurs, justes bons à vendre un objet de peu de valeur à des prix formidables.

N'achetez plus de bandages avant d'avoir fait une visite à M. Glaser dont le dévouement est si hautement reconnu.

M. Glaser, lui même, recevra hommes, femmes et enfants atteints de hernies, efforts et descentes, à :

PERTUIS, le 14 Juin, hôtel du Cours.
DIGNE, le 15 Juin, hôtel Boyer-Mistre.
MANOSQUE. le 16 Juin, hôtel Pascal.
SISTERON, le 17 Juin, hôtel des Acacias.
FORCALQUIER, le 18 Juin, hôtel Crouzet.

Voulez-vous combattre votre hernie avec succès et à peu de frais ? envoyez 1 fr, en timbres à M. GLASER, Boulevard Sébastopol, 38, Paris, et vous recevrez en retour la brochure qui vous rendra un service signalé.

Ville de Sisteron

PROGRAMME

des Fêtes organisées par le Comité permanent des fêtes.

Dimanche 9 Juin, Ouverture de la saison
Quartier de la gare
Retraite aux flambeaux, Bal, Illuminations

Dimanche 23 Juin, Rue de Provence
Retraite aux flambeaux, Bal. Illuminations

Dimanche 7 Juillet, Rue Saunerie
Retraite aux flambeaux. Bal. Illuminations

Dimanche 4 Août, Cour du Collège.

Grande Fête de Nuit

Concert vocal et instrumental
Bal. Illuminations

Jeudi 15 Août, Place de la Mairie
Retraite aux flambeaux. Bal. Illuminations

Dimanche 1e Septembre

Grande Fête locale

avec le concours des sociétés de gymnastique et d'une musique militaire.

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

RETARD DES ÉPOQUES
Mesdames, qui êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), quand vous aurez tout essayé sans résultat, *écrivez en toute confiance au Dr du Laboratoire de Spécialités, 11, Boul. Papin, LILLE, qui vous indiquera un moyen efficace, garanti et sans danger.*

UN PRÊTRE dans un but charitable, offre de faire connaître gratuitement recettes infaillibles pour guerir rapidement et radicalement les **Ulcères variqueux, Plaies des jambes, Eczémas,** toutes Maladies de la peau et du cuir chevelu, **Epilepsie, Neurasthénie, Maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes.** Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

LA VIE HEUREUSE

Vive la cuisine française ! Tel est le titre d'un spirituel poème de Franc-Nohain, que publie la VIE HEUREUSE du 15 mai. Car la cuisine française, après des siècles de gloire, connaît des jours d'épreuve. Et pour la sauver, les gourmands de Paris viennent d'instituer dans les capitales gastronomiques d'Europe un diner français. Dans le même numéro, le grand humoriste animalier Benjamin Rabier conduit le lecteur à l'exposition canine entendre ce que disent les chiens ; le maître Brissaud, en face des chefs-d'œuvre du Salon, présente un amusant défilé de leurs admirateurs, et l'on y assite encore à une lecture chez l'auteur d'Hélène de Sparte, le poète Verhaeren, dont la grande saison de Paris vient de consacrer la gloire ; on y trouve un choix d'illustrations de Rackam, le plus original des illustrateurs contemporains. Les concerts de Danse et l'exposition de la danse à Bagatelle y sont l'occasion d'une exquise évocation. Le monde, cependant, y garde une place d'honneur ; on y peut voir les élégants et pittoresques aspects d'un bal hongrois chez Mme de Yturbe, et la mode n'y est pas oubliée. Non loin d'une véritable exposition de modèles, de piquantes photographies donnent toute la réalité à la question du jour ; les paniers et la crinoline. Enfin aux pages d'images s'unissent harmonieusement d'agréables pages de lecture signées : Gaston Chérau, Jules Huret, Henry Bidou, H.-L. de Péréra, Sybil de Lancey.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes.

Huile d'olive garantie pure à 1 fr. 95 le kilog.

S'adresser chez M. Antonin REYNIER, 54 rue Droite, Sisteron.

à Vendre une VOITURE à quatre roues, avec capote en cuir, le tout en bon état. S'adresser au bureau du journal.

Bulletin Financier

Le 3 0/0 inscrit d'abord à 94 15, ne peut se maintenir à 94 et tombe à 93 72.

Assez bonne tendance des fonds étrangers, en particulier ds l'Italien à 96. 15.

Les Etablissements de Crédit sont calmes : Société Générale 817 ; Crédit Lyonnais 1516 ; Comptoir d'Escompte 970 ; Banque Franco-américaine 519 ; Société Centrale des Banques de Province 679. Les nouvelles actions seront émises à 621.25 avec versement effectif de 246.25.

Les valeurs industrielles russes sont bien tenues ; Bakou s'avance jusqu'à 1915, en hausse d'une cinquantaine de francs.

Le Rio est ferme à 1985.

Les valeurs diamantifères sont en reprise ; De Beers 513.50.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Faut-il boire du sang ?

La transfusion du sang, c'est-à-dire l'injection directe dans les veines d'un malade du sang d'un individu sain a été longtemps en honneur On a reconnu depuis que ce sang étranger était détruit immédiatement par celui du malade. On a alors proposé de boire du sang, et nombre de gens vont encore aux abattoirs avaler un bol de sang frais. Les anémiques, les personnes sans force et les convalescents n'ont plus besoin de se livrer à cette répugnante méthode, puisqu'ils peuvent boire de l'eau de Bussang, source Salmade ou des Demoiselles, qui par ses principes minéralisateurs parfaitement assimilables en fer, arsenic et manganèse aboutit à un résultat supérieur, Tout le monde a intérêt à se souvenir de cette heureuse action de l'eau de Bussang, et chacun ne doit pas hésiter a recommander cette eau à un malade et à un anémique.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe
de
Ricqlès
CONTRE :
Maux de Tête
de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la
Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

MESDAMES
Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à G. LACROIX, O-E, Pharm-ien Spécialiste, 39, Rue Neuve, à LILLE, qui vous enverra tous renseignements demandés (8e Année).

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes,

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite SISTERON — Basses-Alpes

NOUVEAUTÉS !
Demandez chez tous les Libraires
1° La colle blanche supérieure
"FIXOL"
Se fait en 2 grandeurs de flacons
0 fr. 95 et 1 fr. 90
La meilleure des colles actuelles
POUR TOUS USAGES
2° L'encrier breveté S. G. D. G
Inversable à niveau constant
Le "PLENUM"
Se remplit une fois par an !
4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.
Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Vient de paraître
LA LIVRAISON
Complet en 20 Livraisons — Un franc net la livraison
LES MERVEILLES DU MONDE
LES PRODIGES DE LA NATURE — LES CRÉATIONS DE L'HOMME
Plus de 700 admirables Photographies
LIBRAIRIE HACHETTE & Cie, 79 Bd St-Germain-PARIS

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris
PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS
Jardins & Basses-Cours
3 Fr. PAR AN
LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.
ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.
BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Ce Coupon avec le montant, à Hachette et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Gardez-Vous
des Bohémiens et des Chemineaux
leurs signes secrets et trucs dévoilés par
LA VIE À LA CAMPAGNE
Dans son Merveilleux Numéro Spécial
LA CHASSE EN 1910
25 Articles des 1ers spécialistes cynégétiques.
Couverture et 2 hors-texte en couleurs,
d'Admirables tableaux de Chasse
— 100 dessins et photographies —
En vente partout et chez Hachette et Cie
SPÉCIMEN d'un Numéro antérieur 0 fr. 25

SE FAIT EN TEINTES :
Blanche
Rosée
Rachel
Chair
Naturelle

PRIX DU FLACON
verre opale
(déposé)
2 fr.
Envoi d'un FLACON franco par poste contre 2 f, 50 en timbres ou mandat.

L'Eau du Sahel

est une **Eau de Beauté incomparable** absolument inoffensive, **Elle remplace avantageusement** les Crêmes et Laits de Toilette et la Poudre de Riz.

SOUVERAINE contre les affections légères de la peau, L'EAU DU SAHEL donne au visage un teint velouté et lui procure une fraicheur bien agréable.

M. DORIER & Cie - Marseille - Fabricants

Se trouve : chez les coiffeurs, parfumeurs et dans toute maison vendant de la Parfumerie.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE
DE
SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
TONIQUE, DIGESTIVE
Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :
à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)

Imprimerie Administrative & Commerciale
Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON